



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2951**

commune (s) :

objet : Opération de renouvellement des marchés de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

Commission permanente du 4 mars 2019**Décision n° CP-2019-2951**

objet : **Opération de renouvellement des marchés de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La direction du patrimoine et de moyens généraux est amenée à lancer sa campagne de renouvellement de ses accords-cadres à bons de commande de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon.

Ces prestations peuvent concerner des immeubles bâtis ou non bâtis, pour lesquels la Métropole agit soit en qualité de maître d'ouvrage, soit en qualité de mandataire dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, ou quand elle intervient comme conducteur d'opération.

Cette consultation prendrait la forme d'accords-cadres, certains allotis par sectorisation, afin de prendre en compte l'ensemble des demandes dans des délais et pour des durées contraintes et d'assurer la continuité du service public en poursuivant l'exploitation des équipements.

Une procédure d'appel d'offre ouvert sera lancée en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à l'opération de renouvellement des marchés de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole.

Tous les accords-cadres feront l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Le cas échéant, ceux-ci pourraient intégrer des conditions d'exécution à caractère social et prévoiraient, notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les accords-cadres comporteraient les engagements de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC
1	maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole - secteur est	300 000	360 000
2	maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole - secteur ouest	300 000	360 000
	maintenance d'urgence tous corps d'état sur les biens immobiliers de la Métropole	200 000	240 000
1	maintenance des toitures et terrasses des biens de la Métropole - secteur est	600 000	720 000
2	maintenance des toitures et terrasses des biens de la Métropole - secteur ouest	500 000	600 000
	prestations de télésurveillance et interventions sur alarmes de divers sites de la Métropole	400 000	480 000
1	maintenance des portes et portails motorisés de divers sites de la Métropole - secteur est	600 000	720 000
2	maintenance des portes et portails motorisés de divers sites de la Métropole - secteur ouest	550 000	660 000
1	maintenance des ascenseurs de divers sites de la Métropole - secteur est	500 000	600 000
2	maintenance des ascenseurs de divers sites de la Métropole - secteur Ouest	500 000	600 000
	maintenance des installations courants faible sur l'ensemble des bâtiments de la Métropole - secteur est	500 000	600 000
	maintenance des installations courants faible sur l'ensemble des bâtiments de la Métropole - secteur ouest	500 000	600 000
	maintenance des installations pour le travail en hauteur et équipements de levage du patrimoine immobilier de la Métropole	160 000	192 000
1	prestation de curage et de vidange des réseaux privatifs de la Métropole -secteur est	250 000	300 000
2	prestation de curage et de vidange des réseaux privatifs de la Métropole - secteur ouest	250 000	300 000
1A	gestion des espaces verts du patrimoine privé - Création et Entretien des Espaces Verts de sites spécifiques de la Métropole	1 000 000	1 200 000
1B	gestion des espaces verts du patrimoine privé - Entretien des Espaces Verts des biens privés de la Métropole	1 000 000	1 200 000
1	prestations de désinfection, dératisation, désinsectisation et hygiène du bâtiment - secteur est	500 000	600 000
2	prestations de désinfection, dératisation, désinsectisation et hygiène du bâtiment - secteur ouest	500 000	600 000

Lot	Libellé du lot	Engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC
2A	nettoyage et inspection des réseaux aérauliques - secteur est	320 000	384 000
2B	nettoyage et inspection des réseaux aérauliques - secteur ouest	320 000	384 000
	maintenance des moteurs et ventilateurs des centrales de traitement d'air de l'Hôtel de Métropole	160 000	192 000
	maintenance des compresseurs et assécheurs d'air du patrimoine immobilier de la Métropole	450 000	540 000
	prestations de rondes de surveillance sur les biens immobiliers de la Métropole	400 000	480 000
	maintenance des postes de transformation électrique du patrimoine bâti de la Métropole	320 000	384 000
	fourniture et travaux d'installation de signalétique des bâtiments de la Métropole	500 000	600 000
	prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et pour les activités événementielles de la Métropole	2 500 000	3 000 000
	maintenance des contrôles d'accès des bâtiments métropolitains	300 000	360 000
	maintenance de petite serrurerie et menus travaux	400 000	480 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des accords-cadres à bons de commandes relatifs à l'opération de renouvellement des marchés de maintenance et de fournitures sur les biens immobiliers de la Métropole.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2° du décret susvisé) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret susvisé) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article 66 à 69 du décret susvisé) aux conditions prévues aux articles 25,30 et 66 à 69 du décret susvisé, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande et tous les actes y afférents, pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles de façon expresse une fois 2 années :

- maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole - Lot n° 1 secteur est ; pour un montant maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC ;

- maintenance des installations de plomberie des bâtiments de la Métropole - Lot n° 2 secteur ouest ; pour un montant maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC ;

- maintenance d'urgence tous corps d'état sur les biens immobiliers de la Métropole ; pour un montant maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC ;

- maintenance des toitures et terrasses des biens de la Métropole - Lot n° 1 secteur est ; pour un montant maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC ;

- maintenance des toitures et terrasses des biens de la Métropole - Lot n° 2 secteur ouest ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;

- prestations de télésurveillance et interventions sur alarmes de divers sites de la Métropole ; pour un montant maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC ;
- maintenance des portes et portails motorisés de divers sites de la Métropole - Lot n° 1 secteur est ; pour un montant maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC ;
- maintenance des portes et portails motorisés de divers sites de la Métropole - Lot n° 2 secteur ouest ; pour un montant maximum de 550 000 € HT, soit 660 000 € TTC ;
- maintenance des ascenseurs de divers sites de la Métropole - Lot n° 1 secteur est ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;
- maintenance des ascenseurs de divers sites de la Métropole - Lot n° 2 secteur ouest ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;
- maintenance des installations courant faible sur l'ensemble des bâtiments de la Métropole - Lot n° 1 secteur Est ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;
- maintenance des installations courants faible sur l'ensemble des bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 secteur ouest ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;
- maintenance des installations pour le travail en hauteur et équipements de levage du patrimoine immobilier de la Métropole ; pour un montant maximum de 160 000 € HT, soit 192 000 € TTC ;
- prestation de curage et de vidange des réseaux privatifs de la Métropole - Lot n° 1 secteur est ; pour un montant maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC ;
- prestation de curage et de vidange des réseaux privatifs de la Métropole - Lot n° 2 secteur ouest ; pour un montant maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC ;
- gestion des espaces verts du patrimoine privé - Création et entretien des espaces verts de sites spécifiques de la Métropole - Lot n° 1A ; pour un montant maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC ;
- gestion des espaces verts du patrimoine privé - Entretien des espaces verts des biens privés de la Métropole - Lot n° 1B ; pour un montant maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC ;
- prestations de désinfection, dératisation, désinsectisation et hygiène du bâtiment - Lot n° 1 secteur est ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;
- prestations de désinfection, dératisation, désinsectisation et hygiène du bâtiment - Lot n° 2 secteur ouest ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;
- nettoyage et inspection des réseaux aérauliques - Lot n° 2A secteur est ; pour un montant maximum de 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC ;
- nettoyage et inspection des réseaux aérauliques - Lot n° 2B secteur ouest ; pour un montant maximum de 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC ;
- maintenance des moteurs et ventilateurs des centrales de traitement d'air de l'Hôtel de Métropole ; pour un montant maximum de 160 000 € HT, soit 192 000 € TTC ;
- maintenance des compresseurs et assécheurs d'air du patrimoine immobilier de la Métropole ; pour un montant maximum de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC ;
- prestations de rondes de surveillance sur les biens immobiliers de la Métropole ; pour un montant maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC ;
- maintenance des postes de transformation électrique du patrimoine bâti de la Métropole ; pour un montant maximum de 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC ;
- fourniture et travaux d'installation de signalétique des bâtiments de la Métropole ; pour un montant maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC ;

- prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et pour les activités événementielles de la Métropole de Lyon ; pour un montant maximum de 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC ;

- maintenance des contrôles d'accès des bâtiments métropolitains ; pour un montant maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC ;

- maintenance de petite serrurerie et menus travaux ; pour un montant maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC ;

5° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, au budget annexe de l'assainissement et au budget annexe du restaurant administratif - exercices 2019 et suivants - chapitres 011, 21 et 23 sur les opérations adéquates.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.